

Les aspects pratiques

pour votre séjour organisé par l'INSET de DUNKERQUE dans tout autre lieu que dans les locaux de l'INSET à Dunkerque ou au 80 rue de Reuilly à Paris

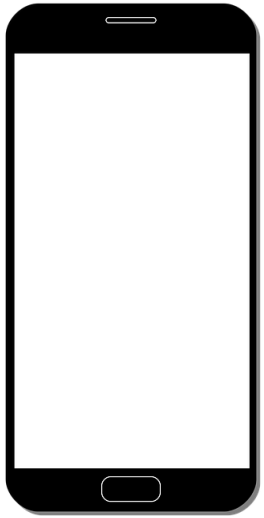
accéder au centre de formation

Celui-ci vous sera indiqué dans votre mail de convocation au stage



Remboursement de vos frais

Le remboursement s’effectue par virement bancaire



Photographier votre RIB

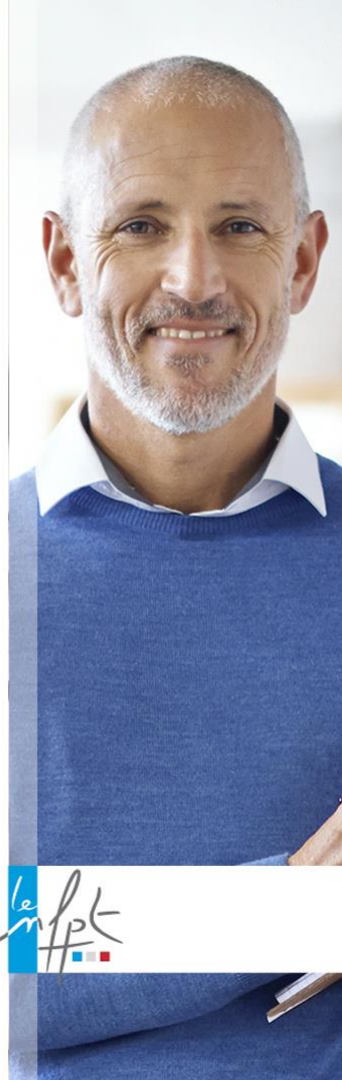
Envoyez le à



DepotRIB.InsetDK@cnfpt.fr

Si le RIB n’est pas à votre **nom**,
précisez le avant de le photographier

Pas de RIB = pas de remboursement, ni pour vous, ni pour le groupe



Remboursement de vos frais

Le remboursement est calculé <u>automatiquement</u> à partir de l'état de remboursement complété et signé en début de stage

Si vous ne demandez pas de remboursement,
cochez **NON** et passez directement à la case signature

Page 2 de 5

Demande de participation aux frais de transport	Jour	Nombre de Km Aller (***)	Moyen de transport (**)	Covoiturage		Nb de trajets dans la journée	Demande d'indemnité Repas du Soir	Signature de l'attestation sur l'honneur (*)
				Si covoituré, nom du conducteur	Si conducteur, noms des passagers	1 Aller = 1 trajet 1 A/R = 2 trajets	Si oui, cochez	
OUI ☐ NON ☐	Jeudi 15/11/18	20						
	Vendredi 16/11/18	20						

votre nom

ne modifiez pas cette zone

cochez **OUI** si vous demandez un remboursement au CNFPT

indiquez votre moyen de transport principal

uniquement si vous avez covoituré avec la plateforme mobistage du CNFPT

Indiquez le nombre de trajet **pour chaque** journée

Signez
Y compris si vous cochez **NON**
une seule signature suffit

Vos remboursements de transports

Principe : la prise en charge financière évolue en fonction de la distance et du type de transport utilisé

Résidence de départ et d'arrivée : la distance est calculée à partir de votre résidence administrative, calcul Viamichelin, chemin le plus court

Distance minimale : la distance parcourue doit être supérieure à 40 km A/R entre votre résidence administrative et le lieu du stage*

Le trajet hôtel-lieu du stage n'est pas remboursé

0.15 euros du km	0.20 euros du km	0.25 euros du km
		
motorisés individuel Franchise de 20km par trajet*	transports en commun Y compris voiture + transport en commun	co-voiturage Uniquement avec la plateforme mobistage du CNFPT

*Sauf personnes en situation de handicap. Contactez nous pour plus d'informations

Contrôle de vos frais de transport

Le CNFPT peut vous demander de produire vos justificatifs de trajet **à tout moment** lors de votre présence en stage

Vous êtes invités à les conserver jusqu'au remboursement de vos frais

Justificatifs pouvant être demandés lors de votre présence au CNFPT :

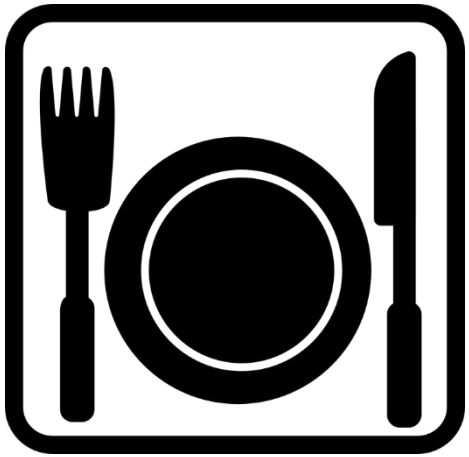
- Votre carte d'abonnement de transport
- Vos titres de transports quotidiens ou aller/retour



contact remboursement **03 28 51 32 18**

sandrine.merlin@cnfpt.fr

Remboursement de vos frais de repas



La restauration du midi et du soir (si vous êtes hébergé par vous-même ou par le CNFPT) est remboursée forfaitairement après le stage à

11€

Ce remboursement s'effectue automatiquement à partir de l'état signé en début de stage sous réserve de votre présence matin et après-midi

Le repas du soir, la veille du stage, n'est pas pris en charge

Réservation de votre chambre d'hôtel



Pour réserver une chambre,
vous devez **compléter le coupon-réponse** en ligne à l'aide du lien reçu dans votre convocation

Conditions : votre résidence administrative doit être située à plus de 70 km par la route du lieu de formation (trajet le plus court Via Michelin)

La réservation d'une chambre la veille est soumise à condition de distance (150km aller)



En cas de réservation, si vous changez d'avis
Merci d'avoir la courtoisie de l'annuler en prévenant

contact hébergement **03 28 51 32 10**

hebergement.insetdk@cnfpt.fr

Si vous refusez l’hébergement qui vous est proposé

Vous pouvez refuser l’hébergement et prendre votre hébergement par vous-même avec remboursement forfaitaire **uniquement** si cela n’occasionne pas de frais pour l’INSET

(Ex. Si vous avez réservé une chambre auprès du CNFPT et que vous n’avez pas annulé dans les temps votre hébergement, vous ne pourrez prétendre à ce remboursement)

OU

Bénéficier de la prise en charge d’un Aller/Retour par jour de formation*



*** Lorsque la distance entre le lieu du stage et votre résidence administrative excède 340 km A/R, la prise en charge des frais de transport est calculée sur la base d’1 seul A/R par stage**

Attestation de présence

L’attestation de présence est automatiquement envoyée à votre adresse email à la suite de votre formation (après la période à distance le cas échéant)

Votre service formation reçoit l’attestation en même temps que vous

Pensez à signer l’état de présence chaque ½ journée



Si vous devez vous absenter pendant le stage,

Quel qu’en soit le motif,
Vous devez en informer votre employeur et obtenir son autorisation

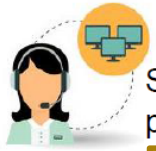
Sans oublier de signer une décharge à remettre à l’intervenant ou à l’assistante de formation avant votre départ



Les contacts utiles

03 28 51 32 18 pour toute question relative à vos remboursements de frais

03 28 51 32 10 pour toute question relative à votre réservation d'hôtel



Si vous rencontrez des difficultés lors de la création de votre compte ou pour accéder à Formadist vous pouvez contacter le support

www.cnfpt.fr/contact



Bonne formation au CNFPT

